



Administration communale de Gesves

Appel à candidature pour désignation des experts-agriculteurs

Le Collège communal annonce l'appel public relatif à la désignation **d'un agriculteur expert** pour la constitution de la Commission Communale de Constat des Dégâts aux Cultures causés par une calamité agricole sur le territoire de la commune en exécution de l'article 4 §2 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2017 exécutant le Titre X/1 relatif à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles du Code Wallon de l'Agriculture.

Le présent avis qui est lancé le **11/02/2025** fait **appel aux candidatures à la fonction d'expert agriculteur** de ladite commission.

L'article 4 précité dispose, en son §2 alinéa 2, que : « *Le membre visé à l'article D 260/4, §2, alinéa 2, 3°, du Code figure dans une liste établie, après un appel public, par le collège communal, dans les trois mois de l'entrée en vigueur du présent arrêté et renouvelée dans les trois mois de l'installation du collège communal. Cette liste est transmise au conseil communal et à l'administration dans le mois de son établissement.* »

Une commission communale de constat des dégâts constate les dégâts agricoles causés par une calamité agricole sur le territoire de la commune concernée et dresse un procès-verbal de constat des dégâts dont le contenu est fixé par le Gouvernement.

La commission communale est composée :

- 1° Du Bourgmestre ou de son représentant ;
- 2° D'un agent de l'Administration ;
- 3° D'un expert-agriculteur désigné par le Collège communal ;
- 4° D'un expert-agriculteur ou expert en matière agricole ou horticole désigné par l'Administration.

Le Bourgmestre ou son représentant préside la commission communale.

Les membres visés au point 2°,3° et 4°, sont désignés en raison de leur expertise et de leur compétence en matière agricole ou horticole.

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures doivent être adressées au Collège communal pour le 11 mars 2025 au plus tard, Chaussée de Gramptinne n°112 à 5340 Gesves. Elles doivent mentionner les noms, prénoms, profession et domicile du candidat (y compris un numéro de téléphone et adresse courriel).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Carine LISSOIR au 083/670.211 carine.lissoir@gesves.be

Pour le Collège communale,
Gesves, le 10/02/2025,

La Directrice Générale,

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre,

Martin VAN AUDENRODE